

STRATEGIE D'ECONOMIE CIRCULAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

SYNTHESE



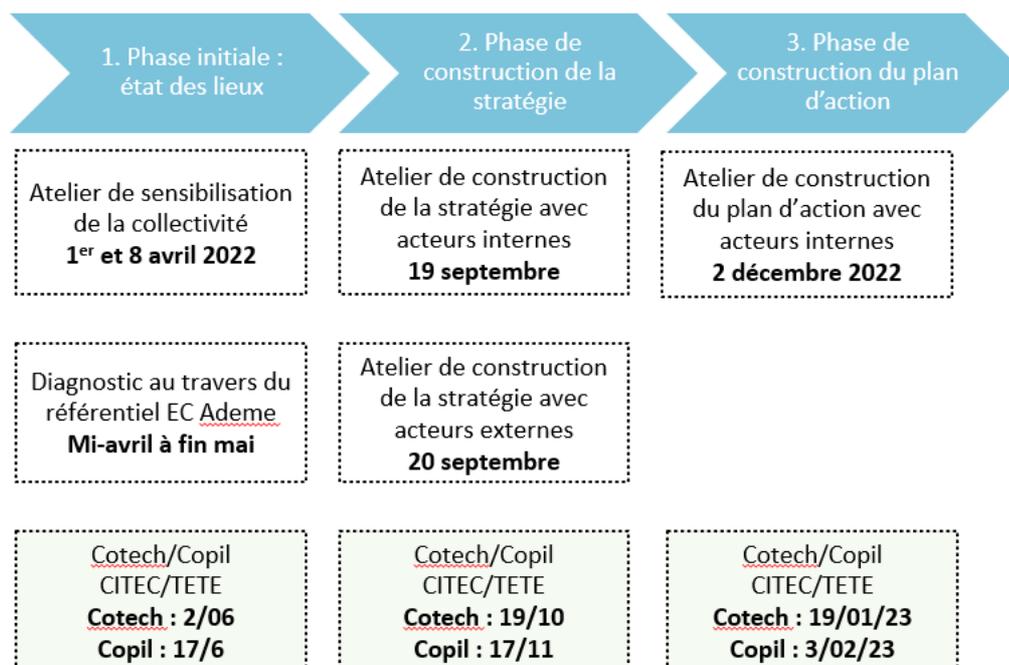
Table des matières

I.	Méthodologie	3
II.	Etat des lieux	3
	A. Etat des lieux interne	3
	B. Etat des lieux externe	5
	1. Le BTP	5
	2. L'industrie.....	5
	3. L'agriculture et l'alimentation	6
	4. Le réemploi et la réparation.....	6
	5. Les déchets.....	7
III.	Stratégie	7
	A. Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire.....	7
	B. Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire	8
	C. Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception	8
	D. Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique	9
	E. Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation.....	9
	F. Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée	10
IV.	Plan d'actions	11
V.	Annexes	14
	A. Fiches actions	14
	B. Les instances de gouvernance et suivi	59

I. Méthodologie

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) a commencé à travailler de manière formelle sur l'économie circulaire en 2021. C'est à l'occasion d'un accompagnement financé par l'Ademe Ile-de-France, le programme CITEC, que la collectivité a formalisé un comité technique et un comité de pilotage pour avancer sur le sujet de l'économie circulaire.

Le projet s'est déroulé en 3 grandes phases :



A chaque phase du projet, la Communauté urbaine a souhaité mobiliser les services de manière transversale, ainsi que les élus. Des parties prenantes externes ont également participé à la construction de cette stratégie. Ainsi, les participants à chaque atelier ont été les suivantes :

- Atelier de sensibilisation de la collectivité : agents de différents services (directions développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, communication, renouvellement urbain, maîtrise des déchets, commande publique) et élus (développement durable, développement économique, gestion des déchets, espaces publics et relations aux communes, habitat et logement)
- Ateliers de construction de la stratégie : un atelier avec les agents et les élus, ainsi qu'un atelier avec les parties prenantes du territoire (associations, entreprises, réseaux...)
- Atelier de construction du plan d'action : agents de différents services et élus.

Cette approche a permis de créer une vision partagée de l'économie circulaire entre les différents services et de permettre à chacun de comprendre comment il pouvait contribuer à cette démarche.

II. Etat des lieux

A. Etat des lieux interne

La Communauté urbaine a pu évaluer son niveau de maturité en matière d'économie circulaire en complétant le référentiel Territoire Engagé Transition Ecologique – volet Economie circulaire, porté par l'Ademe. Ce référentiel comporte 5 axes : un axe stratégique, deux axes thématiques et deux axes sur les moyens mis en œuvre.

L'analyse suivante a été faite suite au remplissage de ce référentiel :

	Atouts & Opportunités	Pistes de progression
AXE 1	<p>Une gouvernance structurée et transversale : référents/cotech, comité de pilotage</p> <p>Des éléments existants dans le PCAET, une transversalité engagée grâce à la participation de la cheffe de projets à des cotech projets transverses</p> <p>Des études réalisées qui pourront enrichir le diagnostic : analyse des secteurs économique effectuée, cartographie des acteurs de l'ESS avec la CRESS IDF, étude sur le tri à la source des biodéchets</p>	<p>Des actions qui peuvent être mises en place dans une logique de continuité : copil élargi, CCES élargi, suivi des actions du PLPDMA...</p>
AXE 2	<p>Un PLPDMA existant</p> <p>Un schéma directeur des déchèterie élaboré</p>	<p>Structurer les éléments sur les déchets, s'assurer du suivi de la mise en conformité et de la communication/transparence auprès des parties prenantes du territoire (rapport annuel à minima), réaliser une étude d'impacts de la collecte, informer les professionnels</p> <p>S'assurer de la bonne utilisation des études réalisées (ex. : biodéchets 2021)</p>
AXE 3	<p>Achats : participation au réseau Maximilien</p> <p>Consommation responsable : actions existantes en lien avec le PLPDMA et le PCAET</p> <p>Ecologie industrielle et territoriale (EIT) : une référente, des actions en cours</p>	<p>Filières : Identifier les filières à opportunité</p> <p>Achats : Structurer la démarche de commande publique responsable</p> <p>Consommation responsable : structurer et rassembler les informations à destination des habitants (suivre le taux de clics)</p> <p>Eco-conception : pas d'actions en cours. Réfléchir aux conventions</p> <p>Economie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) : aller vers l'usage au-delà de la coopération</p>
AXE 4	<p>La redevance fiscale devrait être intégrée à l'étude du financement du SPGD</p> <p>Veille réalisée sur les financements</p>	<p>Etudier la tarification incitative</p> <p>Partager la veille sur les financements plus largement</p>
AXE 5	<p>Des actions liées au PCAET (sobriété énergétique, énergies renouvelables) et à l'EIT</p>	<p>Multiplier les partenariats avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur l'étude économie sociale et solidaire (ESS)</p> <p>Travailler avec les communes pour identifier les partenariats possibles</p>

B. Etat des lieux externe

Parallèlement, les informations disponibles sur les principales filières présentant un intérêt au regard de l'économie circulaire ont été rassemblées.

1. Le BTP

Le BTP au sein de GPSEO

La construction représente 13,5% des établissements de GPSEO en 2020 et 7% des emplois totaux en 2019 (source INSEE REE et RP), 25% des déchets apportés en déchèterie au sein de GPSEO (Rapport SPGD 2019) et 60% des déchets en France.

- Principaux acteurs de la construction : GCC, Ciment Calcia, Lafarge granulats (plateforme de concassage de gravats pour réutilisation en sous-couche de voiries)
- Exemple d'entreprises engagées sur le territoire :
 - o EBS Le Relais Val de Seine : production d'un isolant thermique et acoustique en coton recyclé pour le bâtiment
 - o Bativie (SIAE - travaux de rénovation)
 - o Fabrique 21 - Pôle de l'éco-construction – matériauthèque

De multiples projets de construction/aménagement

- Eole
- JO
- 7 projets de renouvellement urbain dont 3 écoquartiers et ZAC Petite Arche à Achères
- Requalification de friches et zones d'activités

Des actions déjà menées

- Matériauthèque
- Ateliers de démonstration écoconstruction
- Sensibilisation aux économies d'énergie
- Sensibilisation à la rénovation

2. L'industrie

L'industrie au sein de GPSEO

L'industrie représente 18% des emplois totaux en 2019 et 4,4% des établissements en 2020 (sources INSEE RP et REE). 4 principales filières stratégiques structurantes : automobile, aéronautique, éco-activités, facture instrumentale.

- Principaux acteurs :
 - o Automobile : Renault (usine européenne d'économie circulaire consacrée à la mobilité Refactory), Stellantis (campus vert)
 - o Aéronautique : ArianeGroup, Safran, Pyroalliance
 - o Facture Instrumentale : Selmer, Buffet Group
 - o Autres : sidérurgie (ACIERIES ET LAMINOIRS DE PARIS ALPA), électronique (LINUXENS France), nettoyage bâtiments (Promain), traitement et élimination des déchets dangereux (SARP INDUSTRIES), chimie (Saint Gobain abrasifs)
 - o L'association SeinergyLab, anime des réseaux de filières pour répondre aux défis et aux nouveaux besoins liés à la transition énergétique, écologique et numérique.

De multiples projets

- Récupération de chaleur fatale identifiée comme opportunité : gisement potentiel de chaleur fatale (ICPE)
- Intégration de l'EIT dans étude aménagement pôle activité Limay-Porcheville.

Des actions déjà menées

- CCI de 2018 à 2020 : Programme d'accompagnement collectif EC² (Économie circulaire et collaborative)
- Webinaire écologie industrielle et territoriale
- PiCube : incubateur (structure d'accompagnement destinée aux porteurs de projets innovants)
- Cartographie des flux des entreprises réalisée en 2018-2020 (outil ACTIF de la CCI) : 60 entreprises ont été interrogées, 300 flux ont été cartographiés

3. L'agriculture et l'alimentation

L'agriculture et l'alimentation au sein de GPSEO

40 % du territoire est dédié à l'agriculture. Il comprend 641 ha de friches agricoles et 470ha de parcelles réputées abandonnées.

Une charte agricole et forestière a été mise en place, portant entre autres sur le développement des synergies locales entre producteurs et consommateurs et la promotion des activités économiques agricoles et forestières.

- Nombre d'établissements consommateurs de produits alimentaires : 53 établissements scolaires (87 000 élèves), restaurants d'entreprises (114 000 sal.), 283 restaurants, 14 établissements de soin et 44 EHPAD, 66 grandes et moyennes surfaces, 15 marchés alimentaires
- Exemples d'éco-acteurs :
 - o Association SEVE (permaculture, promotion des producteurs locaux),
 - o Association ELLSA (réhabilitation d'une friche en ferme urbaine),
 - o Association La P'tite Episol (épicerie solidaire du bassin vernolite Verneuil-Vernouillet)
 - o Association Coteaux de la Mauldre (microvignoble pour le développement de patrimoines foncier),
 - o TRYON Environnement : méthaniseur de bio-déchets provenant des cantines de collèges du département

De multiples projets

- Méthanisation identifiée comme opportunité (méthaniseur à Carrières-sous-Poissy en activité, projets de méthaniseur à Gargenville et méthaniseur agricole à Tessancourt-sur-Aubette)
- Etude sur l'instauration du tri à la source des biodéchets

Des actions déjà menées

- Carte « Manger local - escapade gourmande » valorise les produits du terroir
- Actions de sensibilisation au gaspillage (disco soupe...)
- Communication sur alimentation locale, la consommation d'eau
- Catalogue d'actions des associations en matière de transition écologique
- Compostage : guide du compostage, composteurs collectifs
- Guide des circuits courts

4. Le réemploi et la réparation

Le réemploi et la réparation au sein de GPSEO

Le réemploi et la réparation constituent un axe stratégique du PLPDMA : il y a 2 ressourceries sur le territoire, une étude de faisabilité à l'Est est réalisée pour le déploiement d'une 3ème ressourcerie, une collecte préservante des encombrants est en place

- Principaux acteurs :
 - o Aptima, sensibilisation des habitants au réemploi et aux filières de recyclage. Ressourcerie Apti'Prix et librairie solidaire (Apti'Mots)
 - o EBS Le Relais Val de Seine (textile),
 - o La Gerbe (ressourcerie),
 - o Recyc'Matelas,
 - o France Plastique Recyclage,
 - o Relais du Coeur (démantèlement et recyclage d'ordinateurs)
 - o Couture-Retoucherie (ACR)

De multiples projets

- Appel à projet : soutien à l'implantation de lieux culturels innovants (tiers-lieux, friches...)

Des actions déjà menées

- Actions de sensibilisation au réemploi
- 2 déchetteries équipées d'une zone de réemploi
- Défi "Presque 0 déchets" et Défi école, animés par Energies Solidaires,

5. Les déchets

Les déchets au sein de GPSEO

Environ 375 kg de déchets ménagers et assimilés sont produits par habitant, tous flux confondus. La Communauté urbaine compte une part importante de déchets végétaux apportés dans les déchèteries (15,72%). Les déchets fermentescibles représentent 22 à 43% des flux d'ordures ménagères sur le territoire.

De multiples projets

- Méthanisation identifiée comme opportunité (méthaniseur Carrières-sous-Poissy, projets de méthaniseur à Gargenville et méthaniseur agricole à Tessancourt-sur-Aubette),
- Instauration du tri à la source des biodéchets (étude préalable réalisée en 2021)
- Extension des consignes de tri
- Projet Cop'o aux Mureaux (litière animale en carton recyclé)

Des actions déjà menées

- Redevance spéciale en place sur 15 communes
- Collecte préservante des encombrants,
- Méthaniseur de bio-déchets provenant des cantines de collèges du département (TRYON Environnement)
- Déploiement de composteurs individuels et collectifs, création guide compostage et charte
- 2 déchetteries équipées d'une zone de réemploi
- Convention refashion
- Participation à plus de 30 événements de sensibilisation à la réduction ou à la gestion des déchets
- Collectivité exemplaire : diagnostic de la production de déchets par les services (2019) et programme d'activités proposés aux agents (réduction des déchets, gestes de tri, mise en place de lombricomposteurs, MOOC Zero déchet) (2020)
- Etude du potentiel de valorisation des déchets du BTP (SeinergyLab)

III. Stratégie

A la suite de la réalisation des deux ateliers de co-construction de la stratégie, des échanges avec le comité de pilotage pour affiner les propositions réalisées et la validation par le comité de pilotage, la stratégie d'économie circulaire de la Communauté urbaine a été formalisée. La stratégie est composée de 6 axes détaillés ci-dessous.

A. Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

GPS&O souhaite faire de l'économie circulaire un levier de la transition écologique pour le territoire. Pour ce faire, elle veillera à la décliner dans ses différentes compétences (ex. commande publique, aménagement, etc.) et à mettre en place une gouvernance transversale dépassant les silos et rassemblant les acteurs du territoire autour de l'économie circulaire.

En parallèle, elle accompagnera les communes dans le déploiement d'actions de réduction de consommation de ressources par de l'ingénierie, du partage d'information ou de bonnes pratiques. Elle formera les agents et élus à ce sujet et déclinera l'économie circulaire dans ses différents documents de planification. Elle mettra en place une démarche d'amélioration continue tout en déclinant les leviers de sobriété en interne.

Les réglementations correspondantes

Dans le cadre de sa stratégie, la Communauté urbaine s'appuiera sur les réglementations existantes en matière d'économie circulaire :

- Obligation d'achats issus du réemploi ou intégrant des matériaux recyclés depuis janvier 2021
- Arrêt de l'achat de produits en plastique à usage unique depuis janvier 2022
- Obligation de déclaration des dépenses pour les achats issus du réemploi ou intégrant des matériaux recyclés effectuées depuis juin 2022
- CGCT (suite loi AGECE) : Les élus qui reçoivent délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire sont encouragés à suivre une formation en la matière. Les fonctionnaires qui le souhaitent bénéficient d'une formation en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets.

Les objectifs

En engageant sa stratégie d'économie circulaire, GPSEO contribuera à l'objectif de la Région Ile-de-France de voir 100% des territoires franciliens engagés dans l'économie circulaire.

B. Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire

L'objectif est de réduire la consommation de ressources dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation. Pour cela il sera nécessaire de penser les usages futurs et mutualiser ceux existants afin d'intensifier l'utilisation des espaces. Par ailleurs, l'usage de matériaux neufs et carbonés doit décroître au profit d'éco-matériaux et de matériaux réemployés. L'appui au développement de ces filières locales passera par la commande publique, la création de plateformes de stockage et de recyclage. Enfin, des rencontres seront soutenues par la collectivité afin de favoriser les mutualisations et des prix seront créés de manière à inciter économiquement l'ensemble de la chaîne d'acteurs du secteur.

Les réglementations correspondantes

Dans le cadre de sa stratégie, la Communauté urbaine s'appuiera sur les réglementations existantes en matière de limitation de l'impact de la construction :

- Obligation Diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchet (PEMD) pour les opérations de rénovation et démolition depuis janvier 2022
- Réglementation Environnementale 2020

Les objectifs

En engageant sa stratégie d'économie circulaire, GPSEO contribuera aux objectifs nationaux suivants :

- Objectif de valorisation d'au moins 70% des matières et déchets de construction en 2020
- Zéro artificialisation nette en 2050
- Décarbonation complète d'ici 2050 (SNBC)

Ainsi qu'à l'objectif régional suivant :

- Multiplier par 2 l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction

C. Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

L'écologie industrielle et territoriale sera poursuivie au travers de mutualisation de services inter-entreprises et de synergies. Les diagnostics de flux des entreprises permettront de mettre en place ces synergies mais également de favoriser des modes de production plus vertueux.

Les entreprises seront par ailleurs accompagnées dans la mise en place de démarche d'éco-conception au travers de sensibilisation, d'incitations économiques, de rencontres avec des prospects ou encore de valorisation.

Les objectifs

En engageant sa stratégie d'économie circulaire, GPSEO contribuera aux objectifs nationaux suivants :

- 35% d'émissions de Gaz à effet de serre dans l'industrie d'ici 2030
- 81% d'émissions de Gaz à effet de serre dans l'industrie d'ici 2050 (SNBC)

Ainsi qu'à l'objectif régional suivant :

- Relocaliser les industries stratégiques en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales

D. Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique

Le marché de la production agricole locale et responsable sera soutenu à divers maillons de la chaîne (commande publique, soutien direct, lieux de vente, sensibilisation des habitants). Des synergies territoriales d'usage de produits agricoles et alimentaires seront favorisées pour développer des filières de transformations locales. Ceci contribuera à réduire le gaspillage alimentaire, en parallèle de l'accompagnement des ménages et des professionnels de la restauration. Enfin, les biodéchets seront utilisés dans la production locale.

Les réglementations correspondantes

Dans le cadre de sa stratégie, la Communauté urbaine s'appuiera sur les réglementations existantes en matière de limitation du gaspillage alimentaire et de tri des biodéchets :

- Obligation de tri et valorisation pour les producteurs de biodéchets > 10T/an depuis 2016
- Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective & publique depuis 2020
- Achat de 50% de produits de qualités ou locaux (dont 20% de bio) dans l'approvisionnement de la restauration collective publique depuis le 1er janvier 2022
- Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets en France au 31 décembre 2023

Les objectifs

En engageant sa stratégie d'économie circulaire, GPSEO contribuera aux objectifs nationaux suivants :

- 50% de gaspillage d'alimentaire d'ici 2025 (base 2015) pour la distribution & la restauration collective
- 50% d'ici 2030 pour la consommation, production, transformation, restauration commerciale
- 46% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (SNBC)

Ainsi qu'aux objectifs régionaux suivants :

- Réduire de 60% le gaspillage alimentaire d'ici 2030
- Multiplier par 5 les produits locaux dans les assiettes des franciliens

E. Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

De nouveaux espaces seront dédiés au réemploi et à la réparation (zone de réemploi en déchèteries, matériauthèque...) pour favoriser la prise de nouvelles habitudes par les habitants quant à leur consommation. La collectivité veillera par ailleurs à faire connaître les acteurs de ce secteur aussi bien via des documents que des événements. Parallèlement, elle soutiendra le développement des pratiques de réparation par les habitants et sensibilisera le grand public à la sobriété.

Les réglementations correspondantes

Dans le cadre de sa stratégie, la Communauté urbaine s'appuiera sur les réglementations existantes en matière de réemploi :

- Obligation d'accès aux flux collectés en déchèteries communales aux acteurs de l'ESS et mise en place de « zones de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés » dans les déchèteries

Les objectifs

En engageant sa stratégie d'économie circulaire, GPSEO contribuera à l'objectif régional suivant :

- Multiplier par 2 l'offre de réemploi, de réutilisation, de réparation d'ici 2030

F. Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

Afin d'améliorer le recyclage et le traitement des déchets, la sensibilisation des professionnels et du grand public au bon geste de tri sera renforcée et les modalités de collecte seront amenées à évoluer (collecte en PAV, etc.). Le compostage des biodéchets sera poursuivi et amplifié afin qu'il devienne une habitude ancrée chez les ménages. Parallèlement, les unités de méthanisation seront développées en veillant à prévenir les externalités négatives et favoriser leur acceptabilité.

A noter que cet axe sera précisé en fonction des décisions prises dans le cadre de la suite des Assises des déchets.

Les objectifs

En engageant sa stratégie d'économie circulaire, GPSEO contribuera aux objectifs nationaux suivants :

- Objectif de valorisation d'au moins 70% des matières et déchets de construction en 2020
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge entre 2010 et 2025
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025
- Orienter 65% (en poids) des déchets non dangereux non inertes vers des filières de valorisation matière à l'horizon 2025 (55% à horizon 2020).

IV. Plan d'actions

Le plan d'action a été construit avec les agents et les élus. Il se décline par axe stratégique.

N°	Liste des actions par axe stratégique
1	Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire
1.1	Décliner l'économie circulaire dans les documents de planification de la CU
1.2	Mettre en place des groupes de travail pour déployer la stratégie d'économie circulaire
1.3	Former les agents et les élus de la CU et des communes à la sobriété et à l'économie circulaire
1.4	Appuyer les communes par de l'ingénierie, des rencontres, des partages d'information et de bonnes pratiques
1.5	Communiquer sur les projets d'économie circulaire portés par la CU et par les acteurs du territoire
1.6	Mettre en place les éco-gestes circulaires en interne
1.7	Réaliser le diagnostic des filières à enjeux d'économie circulaire
1.8	Mettre en place un SPASER (lien action PCAET 4.4)
1.9	Intégrer des clauses et critères circulaires dans les consultations
1.10	Partager les informations sur les financements et dispositifs en faveur de l'économie circulaire
2	Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire
2.1	Eco-concevoir les projets d'aménagement et de construction
2.2	Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété foncière et à l'aménagement circulaire
2.3	Identifier les espaces existants inexploités pour limiter la construction neuve et développer les activités de l'économie circulaire
2.4	Animer un écosystème de la déconstruction et du réemploi centré autour d'une plateforme physique
2.5	Valoriser les filières d'éco-matériaux et la sensibilisation des parties prenantes à leur emploi (action 1.7 du PCAET)
2.6	Soutenir le développement de la formation sur la construction en éco-matériaux (action 1.3 du PCAET)
2.7	Mettre en place des projets de rénovation exemplaires avec des éco-matériaux ou matériaux issus du réemploi (sous-action axe 1 du PCAET)
2.8	Créer un challenge chantier "0 déchet"
3	Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception
3.1	Créer un prix de l'éco-conception
3.2	Animer une convention d'affaire entre fournisseurs et donneurs d'ordres sur les achats responsables
3.3	Favoriser la possibilité d'implantation d'entreprises complémentaires en matière de ressources dans l'aménagement des parcs d'activité
3.4	Utiliser les outils de développement économique pour favoriser l'implantation d'entreprises vertueuses
3.5	Soutenir et accompagner les projets d'Écologie Industrielle et Territoriale
3.6	Soutenir le développement de la récupération de chaleur fatale (action du PCAET 3.6)
3.7	Sensibiliser les entreprises au changement de modèle vers l'économie de la fonctionnalité
3.8	Promouvoir l'économie de la fonctionnalité dans les achats de la collectivité

4	Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique
4.1	Construire un plan alimentaire territorial (lien axe 5 du PCAET)
4.2	Soutenir l'approvisionnement alimentaire responsable et local dans la restauration collective (sous-action 4.3 du PCAET)
4.3	Promouvoir les producteurs locaux (lien axe 5 du PCAET)
4.4	Promouvoir les actions anti-gaspi dans les cantines et le tri des biodéchets
4.5	Accompagner le déploiement de la méthanisation (action 3.4 du PCAET)
5	Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation
5.1	Définir une stratégie territoriale pour promouvoir le réemploi et la réparation
5.2	Rendre visible le réseau d'acteurs du réemploi et de la réparation
5.3	Intégrer au sein des déchèteries du territoire une zone dédiée à l'économie circulaire
5.4	Soutenir la création d'espaces fixes de réparation dans les ressourceries et l'animation des repairs cafés
5.5	Subventionner des évènements en lien avec l'économie circulaire
5.6	Accompagner la mise en place d'espace(s) de réemploi dans les centres commerciaux
6	Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée
6.1	Définir un plan d'actions pour améliorer l'efficacité du système de collecte
6.2	Sensibiliser les habitants au tri, en mettant en avant les coûts évités
6.3	Faire un diagnostic des locaux poubelles des logements collectifs
6.4	Mener un plan d'accompagnement à l'obligation du tri des biodéchets
6.5	Mener des formations au compostage
6.6	Poursuivre les Défis Presque zéro déchet et Défis école
6.7	Communiquer le Guide des bonnes pratiques de gestion des déchets par les commerces de proximité auprès des acteurs économiques

Les fiches actions correspondantes se trouvent en annexe.

Pour mettre en œuvre ces actions, le budget de fonctionnement du plan d'actions est estimé à 1 386 000 € sur quatre ans (formation, animation, coordination). Les dépenses d'investissement ne sont pas incluses.

Il se décompose de la façon suivante :

	Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire	110 000€
	Limitier l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire	280 000€
	Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception	194 000€
	Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique	195 000€
	Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation	266 000€
	Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée	250 000€

Ce budget, donné à titre indicatif, pourra être en partie financé par la subvention prévue au Contrat d'objectifs territorial (COT) signé avec l'ADEME, prévoyant un financement maximum de 350 000 € sur 4 ans affectés conjointement aux actions du plan climat air énergie territorial (PCAET).

Les différentes actions pourront par ailleurs faire l'objet de demandes d'aides individuelles et complémentaires pour tout ou partie auprès des partenaires institutionnels (ADEME, Région Ile-de-France, Banque des territoires, ...).

V. Annexes

A. Fiches actions

Voir page suivante

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.1 Décliner l'économie circulaire dans les documents de planification de la CU

Objectifs et mode opératoire

La prise en compte de l'économie circulaire dans chaque document de planification aura pour vocation de limiter l'impact environnemental de tous les projets de la CU, d'éviter que des incohérences existent entre les engagements de la CU et ses projets et financements, de créer une dynamique territoriale autour de la réduction de la consommation de ressources sur le territoire et de dépasser les silos des services techniques de la CU.

Les documents stratégiques dans lesquels intégrer l'ECi sont les suivants : PCAET à mi-parcours, PLUi, PLH, plan d'action développement économique. Il s'agira d'identifier les ressources potentiellement concernées par chaque plan, d'identifier les possibilités pour limiter ces consommations avec les acteurs concernés. Par la suite, ces éléments devront être intégrés dans les documents.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

Début du déploiement	2023 : identification des enjeux à intégrer par plan (recherche d'information, consultations et échanges avec les parties prenantes) 2023-2024 : intégration de l'ECi dans les documents
Coûts	3 000€ - Animation des échanges avec les parties prenantes pour identifier les solutions
Moyens humains	0,1 ETP par document de planification
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	1.2.3

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.2 Mettre en place des groupes de travail pour déployer la stratégie d'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

Pour être déployée efficacement et suivie, la stratégie d'économie circulaire doit être pilotée par des groupes de travail. Chaque axe de la stratégie fera ainsi l'objet d'un groupe de travail rassemblant des agents et les parties prenantes territoriales pilotes d'action. Ces groupes de travail permettront d'identifier les freins, les leviers, de faire remonter l'avancement des actions et les indicateurs. Ils se réuniront une fois par trimestre. Chaque groupe de travail sera organisé et animé par un référent, agent de la CU, et membre du cotech. Il fera ainsi remonter l'avancement de son groupe de travail au cotech.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services, Entreprises

Début du déploiement	2023
Coûts	-
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	1.1.3.3

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.3 Former les agents et les élus de la CU et des communes à la sobriété et à l'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

Les agents et les élus se formeront à l'économie circulaire et à la sobriété. Ils s'approprieront les principes de l'économie circulaire, approfondiront ses différents piliers et apprendront où se trouvent les ressources documentaires disponibles et acteurs de référence à suivre sur le sujet. Il pourra être envisagé de former un premier groupe auprès de l'Institut National de l'Economie Circulaire, partenaire de la collectivité.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services, Equipe projet : GPSEO-DRH

Début du déploiement	2023
Coûts	Pas de frais en 2023 (formation par L'institut National de l'Economie circulaire) 15 000€-Formation des agents et des élus par an à partir de 2024
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	1.2.1 3.3.2.2

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.4 Appuyer les communes par de l'ingénierie, des rencontres, des partages d'information et de bonnes pratiques

Objectifs et mode opératoire

Afin de développer l'économie circulaire sur leur territoire, les communes seront accompagnées par GPSEO qui relaiera les dispositifs existants, animera des sessions de partage de bonnes pratiques et des rencontres thématiques sur les piliers de l'économie circulaire. La Communauté urbaine transmettra les informations utiles aux communes, par exemple les financements supra, les évolutions réglementaires, les dispositifs d'ingénierie existants sur le territoire ou les événements pouvant les intéresser. Par ailleurs, différentes formes d'appui financier pourront être investigués comme la création d'un fonds.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Transition écologique

Contributeur(s) : Communes, Région, Département

Début du déploiement	2024
Coûts	10 000€ par an-Ateliers réguliers
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECI de l'Ademe	1.2.4

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.5 Communiquer sur les projets d'économie circulaire portés par la CU et par les acteurs du territoire

Objectifs et mode opératoire

Les projets d'économie circulaire portés par la CU, les communes et les acteurs du territoire seront mis en valeur via les différents canaux de communication de la CU (ex. site internet, réseaux sociaux, magazine...).

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Transition écologique, Maîtrise des déchets

Contributeur(s) :

Equipe projet : GPSEO-communication

GPSEO-Tous les services

Début du déploiement	2023
Coûts	10 000€ par an-Communication
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	1.1.5

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.6 Mettre en place les éco-gestes circulaires en interne

Objectifs et mode opératoire

En lien avec sa démarche d'éco-exemplarité, la CU mettra en place une logique de sobriété dans les usages de la CU portant aussi bien sur l'énergie et l'eau que l'usage de consommables. Les agents seront sensibilisés au tri, à la limitation des déchets (ex. : contenants réutilisables pour le déjeuner, limitation des impressions, usages de tasses plutôt que de gobelets en carton, usage de gourdes, etc.). Cette démarche s'étendra aux usages numériques et aux achats.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets, Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

Début du déploiement	2023
Coûts	-
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.3.2

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.7 Réaliser le diagnostic des filières à enjeux d'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

La collectivité approfondira le diagnostic d'économie circulaire sur les secteurs économiques analysés sous l'angle de l'économie circulaire. Le diagnostic portera sur l'analyse des flux, des acteurs, des chaînes de valeurs et des marchés. Son but sera d'identifier des opportunités d'instaurer des boucles locales d'économie circulaire. Le diagnostic permettra également de recenser les principaux acteurs mobilisables (acteurs institutionnels, acteurs économiques du territoire, acteurs associatifs et citoyens) sur les sujets de l'économie circulaire et d'identifier des initiatives d'économie circulaire du territoire.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) :

Equipe projet : GPSEO-maîtrise déchets, Transition écologique

Entreprises, agriculteurs, grandes surfaces

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	20 000€-Etude
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.1.1

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.8 Mettre en place un SPASER (lien action PCAET 4.4)

Objectifs et mode opératoire

La collectivité réalisera une cartographie de ses achats, identifiera les obligations qui s'imposent à elle en matière de commande publique responsable et formalisera son processus achat. Elle définira ainsi son SPASER qu'elle communiquera auprès des agents qui effectuent des achats. Ce SPASER listera les exigences sociales et environnementales à intégrer aux consultations et des objectifs à atteindre.

Pilote(s) : GPSEO-Commande publique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	10 000€-Assistance à maîtrise d'ouvrage
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Approvisionnement durable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.2.0

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.9 Intégrer des clauses et critères circulaires dans les consultations

Objectifs et mode opératoire

Le SPASER se déclinera concrètement dans les consultations réalisées par la CU. Celle-ci intégrera notamment des critères et clauses circulaires en matière de réemploi et de réutilisation, d'intégration de matières recyclées, de limitation du gaspillage et des déchets.

Pilote(s) : GPSEO-Commande publique

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

Début du déploiement	2023
Coûts	7 000€-Formation aux achats responsables et circulaires Hors coûts éventuels des achats responsables
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Approvisionnement durable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.2.2

1 Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire

1.10 Partager les informations sur les financements et dispositifs en faveur de l'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

La collectivité centralisera les informations provenant de l'Europe, de la Région, de l'Ademe, des chambres consulaires, et autres institutionnels en matière des soutiens, notamment financiers, à l'économie circulaire, et les partagera avec les acteurs économiques au travers de mailings d'information.

Pilote(s) : GPSEO-Financements externes de projets

Contributeur(s) : GPSEO-Tous les services

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	-
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	4.3.2

2 Limiter l’artificialisation des sols et soutenir l’aménagement circulaire

2.1 Eco-concevoir les projets d'aménagement et de construction

Objectifs et mode opératoire

L'éco-conception des projets d'aménagement et de construction consiste à anticiper dès la conception du projet les futurs usages et impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie : matières premières utilisées pour la construction, chantier, exploitation du bâtiment, fin de vie. Un référentiel permet de formaliser ce cadre et de le partager aux maîtrise d'œuvre, voire aux parties prenantes souhaitant mener à bien un projet de construction sur le territoire.

Pilote(s) : GPSEO-Aménagement
MOA, prescripteurs

Contributeur(s) : Bailleurs, constructeurs, promoteurs

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	20 000€-Construction d'un référentiel d'éco-conception des aménagements et constructions
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Eco-conception
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.4.4

2 Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire

2.2 Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété foncière et à l'aménagement circulaire

Objectifs et mode opératoire

Utiliser le bâti existant permet de limiter l'artificialisation des sols et la consommation de matières premières vierges nécessaires à la construction neuve. La collectivité doit sensibiliser les acteurs de son territoire à l'utilisation du foncier déjà artificialisé, à l'intensification des usages (c'est à dire diversifier les activités dans les bâtiments lorsqu'ils ne sont pas utilisés) et au recours à des matériaux issus du réemploi.

Pilote(s) : GPSEO-Aménagement

Contributeur(s) : Aménageurs, Promoteurs, bailleurs, constructeurs, Communes, Ekopolis

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	20 000€-Conception d'une charte sobriété foncière et aménagement circulaire 10 000€ par an-Animation du réseau d'acteurs
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Allongement de la durée de vie
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.1 5.3.2

2 Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire

2.3 Identifier les espaces existants inexploités pour limiter la construction neuve et développer les activités de l'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

GPSEO a déjà réalisé une cartographie des friches sur son territoire. Il s'agira d'intégrer cette cartographie dans le PLUi et le PLHi. Cette liste pourra être complétée en identifiant les bâtiments vacants. Par ailleurs, il s'agira d'informer les porteurs de projet sur les espaces disponibles et inciter les acteurs à s'y installer. La collectivité pourra accompagner les premiers projets dans le cadre du fonds friches/fonds vert. Ces bâtiments rénovés et réhabilités pourront être « investis » par des activités de réemploi (stockage de matériaux, activités de dépollution de terre, activités de réparation, etc.).

Pilote(s) : GPSEO-Aménagement

Contributeur(s) : Aménageurs, Promoteurs, bailleurs, constructeurs, Communes, Ekopolis

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	10 000€ par an-Mise à jour de la cartographie et coordination des acteurs
Moyens humains	0,25 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Allongement de la durée de vie
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.2 5.3.2

2 Limiter l’artificialisation des sols et soutenir l’aménagement circulaire

2.4 Animer un écosystème de la déconstruction et du réemploi centré autour d'une plateforme physique

Objectifs et mode opératoire

Une première plateforme de réemploi et de partage des matériaux issus de la déconstruction est installée à Mézières-sur-Seine. Il s'agira de faire vivre et tirer les enseignements de cette expérience afin d'évaluer si une plateforme plus grande est nécessaire pour réemployer les matériaux des projets de déconstruction. Ces derniers doivent être recensés, et les diagnostics rassemblés pour identifier les synergies possibles. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera ainsi nécessaire pour animer cette démarche. Les différents leviers contraignant les acteurs économiques à la déconstruction sélective et à la mise en œuvre de pratiques vertueuses seront étudiés.

Pilote(s) : GPSEO-Aménagement

Contributeur(s) : Délégués, communes

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	50 000€-Etude sur la création d'une plateforme de réemploi des matériaux de la déconstruction 30 000€ par an-gestion de la plateforme Hors achat de foncier et aménagement de l'espace
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Economie industrielle et territoriale
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.2

2 Limiter l’artificialisation des sols et soutenir l’aménagement circulaire

2.5 Valoriser les filières d’éco-matériaux et la sensibilisation des parties prenantes à leur emploi (action 1.7 du PCAET)

Objectifs et mode opératoire

Les éco-matériaux (chanvre, terre crue, paille...) ont un impact carbone bien moindre que les matériaux de construction habituels et ils utilisent entre autres des co-produits agricoles locaux. Ces filières limitent donc l'extraction de matières premières (ex. sable) et contribuent à développer l'emploi localement. Néanmoins elles doivent être soutenues pour se développer : mise en réseau des acteurs pour créer des filières, soutien via la commande publique, information des promoteurs et aménageurs. Un travail sur la filière bois est en cours par Energies Solidaires.

Pilote(s) : GPSEO-Transition écologique (financeur)

Contributeur(s) : Equipe projet : Energies Solidaires

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	Budget prévu dans l'action 1.7 du PCAET
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Approvisionnement durable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.2

2 Limiter l’artificialisation des sols et soutenir l’aménagement circulaire

2.6 Soutenir le développement de la formation sur la construction en éco-matériaux (action 1.3 du PCAET)

Objectifs et mode opératoire

Les entreprises de travaux sont rarement formées à l'usage des éco-matériaux. Pour que cette filière se développe, il est nécessaire que les entrepreneurs sachent comment utiliser ces matériaux et connaissent les fournisseurs régionaux.

Pilote(s) : GPSEO-Transition écologique

Contributeur(s) : Equipe projet : Energies Solidaires

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	Budget prévu dans l'action 1.3 du PCAET
Moyens humains	1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Eco-conception
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.2

2 Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire

2.7 Mettre en place des projets de rénovation exemplaires avec des éco-matériaux ou matériaux issus du réemploi (sous-action axe 1 du PCAET)

Objectifs et mode opératoire

Plusieurs pavillons témoins sur la rénovation thermique existants (pavillons Energies solidaires, appartement témoin Seinerger lab aux Mureaux). D'autres orientés sur l'usage d'éco-matériaux et matériaux issus du réemploi sont à développer.

Pilote(s) : GPSEO-Transition écologique

Contributeur(s) : Equipe projet : Energies Solidaires, SeinergerLab

Début du déploiement	2025
Coûts	Budget prévu dans l'axe 1 du PCAET
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Eco-conception
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.1.1

2 Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire

2.8 Créer un challenge chantier "0 déchet"

Objectifs et mode opératoire

Afin de sensibiliser les acteurs de la construction et de la rénovation à la limitation des déchets, un challenge Chantier Zéro Déchet sera organisé. Les participants seront conseillés pour limiter au maximum les déchets et favoriser le réemploi. La CU pourra se faire accompagner pour réaliser cet accompagnement et déployer le challenge. Les têtes de réseau devront être mobilisées pour relayer l'information auprès de leurs adhérents et les acteurs de la construction (promoteurs, aménageurs, bailleurs) seront également invités à participer.

Pilote(s) : GPSEO-Aménagement, Vie quotidienne

Contributeur(s) : GPSEO-Développement économique, Maîtrise des déchets, CCI, CMA, FFB, acteurs de la construction

Début du déploiement	2025
Coûts	20 000€ par an-Communication et accompagnement
Moyens humains	0,25 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Allongement de la durée de vie
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.2

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.1 Créer un prix de l'éco-conception

Objectifs et mode opératoire

L'éco-conception est en effet un levier majeur pour réduire la consommation de matière première des entreprises. Un prix sera dédié à l'éco-conception afin d'inciter les entreprises à mettre en place ce type de démarche. Il pourra être remis dans le cadre du Prix de l'Entrepreneur.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) : Ademe (financeur), CRIF

Début du déploiement	2023
Coûts	5 000€ par an-Remise du prix
Moyens humains	0,1 EPT
Pilier de l'économie circulaire	Eco-conception
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.4.3

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.2 Animer une convention d'affaire entre fournisseurs et donneurs d'ordres sur les achats responsables

Objectifs et mode opératoire

Les fournisseurs ayant une démarche éco-responsable ont parfois du mal à se faire connaître. Une rencontre sous forme de convention d'affaire permettra aux entreprises de présenter leur produits et prestations responsables aux donneurs d'ordre. Ceci pourra être organisé dans le cadre de l'édition 2023 du Prix de l'entrepreneur

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) : GPSEO-commande publique, Mairies, Grandes entreprises

Début du déploiement	2023
Coûts	20 000€ par an-Organisation et animation de la convention d'affaire
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Approvisionnement durable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.2

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.3 Favoriser la possibilité d'implantation d'entreprises complémentaires en matière de ressources dans l'aménagement des parcs d'activité

Objectifs et mode opératoire

Afin de favoriser les synergies entre entreprises, il s'agira de favoriser l'implantation d'entreprises complémentaires en matière de ressources consommées et de co-produits générés.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Aménagement

Contributeur(s) : Ademe (financeur)

Début du déploiement	2026
Coûts	10 000€ par an hors aménagements spécifiques
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Economie industrielle et territoriale
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.5.2

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.4 Utiliser les outils de développement économique pour favoriser l'implantation d'entreprises vertueuses

Objectifs et mode opératoire

Afin d'attirer les entreprises ayant une démarche éco-responsable, et ayant notamment un business model construit sur l'économie circulaire (éco-conception, économie de la fonctionnalité), le territoire doit afficher un positionnement fort sur sa volonté d'être un territoire accueillant des entreprises engagées. Ceci contribuera également à l'attractivité des entreprises.

Pour y parvenir, une communication sera effectuée (site web, etc.), les agents participeront à des salons spécialisés et les différents outils propres au développement économique (éco-conditionnalité, critères d'implantation, etc.) seront utilisés.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) : Choose Paris Region

Début du déploiement	2026
Coûts	20 000€ par an-Développement des outils de marketing territorial et participation aux salons
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Approvisionnement durable
Correspondance avec le référentiel ECI de l'Ademe	5.3.2

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.5 Soutenir et accompagner les projets d'Écologie Industrielle et Territoriale

Objectifs et mode opératoire

Les travaux menés par GPSEO sur l'écologie industrielle et territoriale qui vise à mettre en commun les ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité, seront poursuivis. Il s'agira d'animer des ateliers d'identification des synergies inter-entreprises, de partager les expériences, d'identifier les obstacles et mettre en place des solutions pour les lever.

Par ailleurs GPSEO, informera les entreprises sur le diagnostic éco-flux de l'ADEME / BPI France). Un webinaire sera organisé afin que BPI France pour présente le dispositif Diag éco-flux. Ce dispositif permet aux entreprises de se faire financer en très grande partie un état des lieux des consommations d'énergie, de matière, d'eau et de production de déchets afin d'identifier des pistes de réduction.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) :

Equipe projet : GPSEO-communication, Transition écologique, maîtrise des déchets

Institut National de l'Economie Circulaire, Métropole du Grand Paris, CCI, Seinergy Lab, Clubs d'entreprises, Ademe (financement), BPI France (financement)

Début du déploiement	2023
Coûts	10 000€par an-Appui à l'organisation et l'animation, frais d'animation
Moyens humains	0,25 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Economie industrielle et territoriale
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.5.3

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.6 Soutenir le développement de la récupération de chaleur fatale (action du PCAET 3.6)

Objectifs et mode opératoire

La chaleur de récupération (ou chaleur fatale) est la chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie, et qui de ce fait n'est pas nécessairement récupérée. Il s'agit de capter puis transporter cette chaleur, qui serait perdue, pour favoriser son exploitation sous forme thermique. Le territoire GPSEO est un territoire riche en gisements de chaleur fatale : STEP, usines, industries, centrale électrique et forte densité urbaine.

Pilote(s) : GPSEO-Transition écologique

Contributeur(s) : GPSEO-Développement économique, Ademe (financeur), Communauté des Territoires Franciliens circulaires, Seenergy Lab

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	Budget prévu dans l'action 3.6 du PCAET
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Economie industrielle et territoriale
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.5.3

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.7 Sensibiliser les entreprises au changement de modèle vers l'économie de la fonctionnalité

Objectifs et mode opératoire

L'économie de la fonctionnalité permet aux entreprises de rester propriétaires des biens qu'elles produisent et de vendre uniquement leur usage. Ceci allonge la durée de vie des produits et réduit la consommation de matières premières. Afin de sensibiliser les entreprises à changer de modèle économique, des webinaires et ateliers seront organisés pour leur présenter ce modèle, des exemples et identifier comment elles pourraient mettre en place un tel modèle économique.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) : Equipe projet : GPSEO-communication, Ademe, Institut National de l'Economie Circulaire, CCI

Début du déploiement	2024
Coûts	15 000€-Animation de webinaires et ateliers auprès des entreprises sur l'économie de la fonctionnalité
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Economie de la fonctionnalité
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.6.1.4

3 Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception

3.8 Promouvoir l'économie de la fonctionnalité dans les achats de la collectivité

Objectifs et mode opératoire

La collectivité se formera sur l'intégration de l'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics et pourra adhérer à un réseau travaillant sur le sujet. Elle identifiera les marchés à lancer/renouveler dans les années à venir et ceux pouvant faire l'objet d'une démarche d'EFC.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) :

Equipe projet : GPSEO-Communication, Commande publique

Ademe, Institut National de l'Economie Circulaire, Orée, Communauté des Territoires Franciliens Circulaires, Communes

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	1000€-Formation Hors coûts variables en fonction des familles d'achat
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Economie de la fonctionnalité
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.6.2.4

4 Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique

4.1 Construire un plan alimentaire territorial

Objectifs et mode opératoire

Un Plan Alimentaire Territorial sera construit par la CU. Il intégrera un volet sur l'économie circulaire : c'est-à-dire qu'il prévoira la mise en place de boucles alimentaires locales.

Le plan s'appuiera sur un diagnostic de la production locale mais aussi des débouchés, des pertes, de la gestion des biodéchets afin de construire des boucles locales tout en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines par exemple.

Un PAT vise à mettre en place des actions répondants à des enjeux sociaux, environnementaux, économique et de santé et se construit en lien avec le territoire et ses besoins (issu d'un diagnostic large et partagé). Il faudra ainsi veiller à intégrer les acteurs qui participent à un des maillons de la chaîne alimentaire (agriculteurs, associations d'aide alimentaire, acteurs en lien avec les déchets alimentaires...). Le diagnostic devra être partagé et porté sur la production agricole et alimentaire, les besoins alimentaires du bassin de vie, les différents acteurs et leur mission, les initiatives et les atouts/contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique

Contributeur(s) : Chambre d'agriculture, DDT, SAFER

Début du déploiement	2023
Coûts	80 000€-Diagnostic et animation de la construction du PAT
Moyens humains	1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Multi-piliers
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.1

4 Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique

4.2 Soutenir l'approvisionnement alimentaire responsable et local dans la restauration collective (sous-action 4.3 du PCAET)

Objectifs et mode opératoire

La CU facilitera le déploiement de l'approvisionnement responsable dans la restauration collective publique en :

- promouvant la formation auprès des agents et gestionnaires de la restauration collective pour intégrer et cuisiner des produits locaux

- favorisant la rencontre entre cuisiniers, gestionnaires et exploitants agricoles pour que les menus et les productions convergent et que les cuisiniers se rapprochent des produits bruts

- recensant les approvisionnements locaux possibles, en sensibilisant les communes, en les aidant à faire évoluer leurs marchés et commandes

- identifiant les enjeux logistiques.

Ces actions pourront être animées par des partenaires. A noter que les communes ont la compétence de la restauration scolaire pour les cantines des écoles maternelles et primaires. Il faudra donc une volonté des communes de se saisir de cette thématique pour mener à bien l'action.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, ADADSA

Contributeur(s) : GPSEO-Communication, Commande publique, Communes, Chambre d'agriculture

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	Budget prévu dans le PCAET en 4.3 15 000€-Recensement des acteurs 20 000€ par an-Animation d'ateliers et conseil aux communes
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Approvisionnement durable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.2.2 5.2

4 Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique

4.3 Promouvoir les producteurs locaux

Objectifs et mode opératoire

La collectivité informera les habitants sur les leviers pour consommer des produits locaux, ainsi la communication sur la carte "Manger local" sera relancée afin que cette carte soit connue du plus grand nombre. Des événements seront réalisés pour mettre en valeur les producteurs locaux. Les AMAP, points de vente directs et autres relais de la production locale seront soutenus grâce à un appui en ingénierie, de la mise à disposition d'espace ou encore des soutiens financiers.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Communication

Contributeur(s) : ADADSA, Chambre d'agriculture, APPVPA

Début du déploiement	2023
Coûts	25 000€-Appui en ingénierie, communication, événements
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.1.1

4 Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique

4.4 Promouvoir les actions anti-gaspillage dans les cantines et le tri des biodéchets

Objectifs et mode opératoire

La CU interviendra auprès des communes pour partager les actions pouvant être mises en place pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines (ex. : déplacer le pain en fin de self, proposer une table de partage et réduire, pour les petites faims, la ration de l'entrée). Les actions anti-gaspillage déjà en place seront listées et partagées. La CU fera la promotion la formation auprès des agents de la restauration scolaire.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Communes, Prestataires restauration collective

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	5 000€-Partages de bonnes pratiques et supports de sensibilisation
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.3.3.1

4 Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique

4.5 Accompagner le déploiement de la méthanisation (action 3.4 du PCAET)

Objectifs et mode opératoire

Un recensement des projets potentiels sera réalisé. Par ailleurs une démarche de communication, de dialogue et d'identification des solutions sera réalisée pour favoriser l'acceptabilité des projets de méthanisation sur le territoire.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique, Transition écologique, Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : GRDF, Chambre d'agriculture, Prométhéa

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	Budget prévu en 3.4 du PCAET
Moyens humains	0,2 EPT
Pilier de l'économie circulaire	Economie industrielle et territoriale
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.5.2

5 Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

5.1 Définir une stratégie territoriale pour promouvoir le réemploi et la réparation

Objectifs et mode opératoire

Afin d'affiner le plan d'action et les investissements à mettre en place en matière de soutien au réemploi et à la réparation, une stratégie doit être construite. Elle permettra de coordonner les acteurs du territoire et de fixer les objectifs en matière de soutien au réemploi et à la réparation, leviers de transformation des modes de consommation des ménages.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) :

Equipe projet : Développement économique, Transition écologique.

CMA, Association La Gerbe, Entreprises, CRESS

Début du déploiement	2023
Coûts	15 000€-Animation d'ateliers et construction de la stratégie avec un partenaire
Moyens humains	0,25 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.1.2

5 Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

5.2 Rendre visible le réseau d'acteurs du réemploi et de la réparation

Objectifs et mode opératoire

Les acteurs du réemploi et de la réparation seront recensés avec l'appui des cartographies déjà existantes et des têtes de réseau (ex. CRESS). Ce recensement pourra être formalisé via un outil existant (ex. CARTECO) ou dans un annuaire, qui sera l'objet d'une communication auprès du grand public.

Pilote(s) : GPSEO-Développement économique. Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Equipe projet : GPSEO-Communication, CRESS, Association ODD aux Mureaux

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	10 000€-Recensement des acteurs et communication
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECI de l'Ademe	5.1.1

5 Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

5.3 Intégrer au sein des déchèteries du territoire une zone dédiée à l'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

La démarche d'intégration d'espace de réemploi dans les déchèteries est déjà engagée. Il s'agira de réaliser une étude en 2023 puis d'acheter du foncier en 2024.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Associations, Europe, Région, Département (financements)

Début du déploiement	2023
Coûts	20 000€-Production d'une étude sur l'implantation de zone de réemploi dans les déchèteries Hors travaux
Moyens humains	0,25 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.1.2

5 Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

5.4 Soutenir la création d'espaces fixes de réparation dans les ressourceries et l'animation des repairs cafés

Objectifs et mode opératoire

La réparation est un levier important pour transformer les modes de consommation des ménages et faire en sorte que les biens soient gardés plus longtemps plutôt que d'être remplacés. Un premier test sera réalisé en 2023 pour installer un espace de réparation dans une à deux ressourceries. Des repairs cafés seront soutenus pour aider les participants à utiliser les outils à disposition. Si le test est concluant il sera étendu par la suite.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Associations de réemploi et réparations, Ressourceries

Début du déploiement	2023
Coûts	20 000€ par an-Financement des installations et animation des repairs cafés
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	3.3.3

5 Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

5.5 Subventionner des évènements en lien avec l'économie circulaire

Objectifs et mode opératoire

En parallèle de la construction de sa stratégie de réemploi, la collectivité subventionnera des événements promouvant les principes et piliers de l'économie circulaire, notamment la sobriété, la consommation responsable ou encore le tri. L'objectif est de sensibiliser le grand public à un comportement moins consommateur de ressources.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Fonds Economie Circulaire, Europe, Région, Département (financements)

Début du déploiement	2023
Coûts	30 000€ par an
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECI de l'Ademe	4.3.4

5 Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation

5.6 Accompagner la mise en place d'espace(s) de réemploi dans les centres commerciaux

Objectifs et mode opératoire

L'installation d'un espace de réemploi dans un centre commercial sera testée en 2023. Si l'expérience est concluante, elle sera étendue. La CU pourra se faire accompagner par une tête de réseau sur ce projet afin d'identifier les différents facteurs à prendre en compte et trouver le bon modèle économique avec la structure de réemploi.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets, Développement économique

Contributeur(s) : Equipe projet : GPSEO-communication, Associations de réemploi-réparation, CRESS

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	30 000€-Loyer
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECI de l'Ademe	3.3.3

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.1 Définir un plan d'actions pour améliorer l'efficacité du système de collecte

Objectifs et mode opératoire

Suite aux Assises des déchets, un plan d'action pour améliorer l'efficacité du système de collecte sera défini (ex : arrêter la collecte en Porte-À-Porte des déchets verts, collecter le verre en Point d'Apport Volontaire, augmenter la fréquence de collecte des déchets recyclables, collecter les biodéchets en Point d'Apport Volontaire). Il devra porter sur les différents types de déchets.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets, Communication

Contributeur(s) : Communes

Début du déploiement	A déterminer
Coûts	A définir suite aux Assises des déchets
Moyens humains	A définir suite aux Assises des déchets
Pilier de l'économie circulaire	Gestion des déchets
Correspondance avec le référentiel ECI de l'Ademe	2.2.2

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.2 Sensibiliser les habitants au tri, en mettant en avant les coûts évités

Objectifs et mode opératoire

Afin que les performances du recyclage soient bonnes, un tri de qualité est essentiel. Les habitants seront donc sensibilisés au bon geste de tri via différents canaux : communication sur le site web et sur le territoire, partage d'applications ressources, intervention lors d'événements locaux.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets, Communication

Contributeur(s) : Communes

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	15 000€-Communication
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Gestion des déchets
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.1.1

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.3 Faire un diagnostic des locaux poubelles des logements collectifs

Objectifs et mode opératoire

Une étude sera réalisée pour évaluer comment sont utilisés et gérés les locaux poubelle afin de mettre en place des pistes d'amélioration.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Bailleurs, Syndics, co-propriétaires

Début du déploiement	2025
Coûts	25 000€-Réalisation de l'étude
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Gestion des déchets
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	2.2.1

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.4 Définir une stratégie et un plan d'actions de gestion des biodéchets

Objectifs et mode opératoire

Une stratégie et un plan d'actions de gestion des biodéchets seront intégrés dans la stratégie de gestion des déchets. Il s'agira de mettre en place des moyens de tri à la source mais aussi de campagnes d'information des habitants sur les bons gestes de tri et les modalités de collecte.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Communes, Associations locales

Début du déploiement	2024
Coûts	A définir suite aux Assises des déchets
Moyens humains	A définir suite aux Assises des déchets
Pilier de l'économie circulaire	Gestion des déchets
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	2.3.2

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.5 Mener des formations au compostage

Objectifs et mode opératoire

Les formations au compostage individuel et collectif seront renforcées afin que le compostage devienne une pratique courante et que les biodéchets soient triés à la source autant que possible. Ces formations pourront être réalisés par des maîtres composteurs.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Communes, Associations d'animation du compostage

Début du déploiement	2023
Coûts	20 000€ par an-Animations par les maîtres composteurs
Moyens humains	0,5 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Gestion des déchets
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	2.3.2

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.6 Poursuivre les Défis Presque zéro déchet et Défis école

Objectifs et mode opératoire

Les Défis Presque zéro déchet et Défis école seront poursuivis. Ils permettent d'accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques de consommation. Suite à une première phase d'évaluation des déchets produits, une seconde phase consiste à prendre de bonnes habitudes qui limitent les déchets. Ce défi est ponctué d'atelier pour animer la démarche.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets

Contributeur(s) : Associations environnementales, Energies solidaires

Début du déploiement	2023
Coûts	20 000€ par an
Moyens humains	0,2 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Consommation responsable
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.1.2

6 Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée

6.7 Communiquer le Guide des bonnes pratiques de gestion des déchets par les commerces de proximité auprès des acteurs économiques

Objectifs et mode opératoire

Le Guide des bonnes pratiques de gestion des déchets par les commerces de proximité sera diffusé afin que ces derniers sachent mieux comment trier et gérer leurs déchets.

Cette diffusion s'accompagnera d'un accompagnement et pourra être articulé avec l'intervention de la CMA.

Pilote(s) : GPSEO-Maîtrise des déchets, Développement économique, Communication

Contributeur(s) : Association ODD

Début du déploiement	2023-2024
Coûts	10 000€-Diffusion et accompagnement
Moyens humains	0,1 ETP
Pilier de l'économie circulaire	Gestion des déchets
Correspondance avec le référentiel ECi de l'Ademe	5.3.1

B. Les instances de gouvernance et suivi (copil, cotec,...)

Les instances de gouvernance et de suivi du programme « Territoire engagé transition écologique (volet climat-air-énergie et économie circulaire) sont les suivantes.

Equipe projet		
<p>Rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apporter une expertise transversale • assurer le lien avec les services de l'ADEME Ile-de-France • mobiliser les acteurs • définir les enjeux, les actions ainsi que leur suivi et leur évaluation <p>Elle s'appuiera sur des représentants des directions et services concernés par l'expérimentation, en tant que contributeurs occasionnels (aménagement, renouvellement urbain, mobilités, cycle de l'eau, commande publique, communication). Ces derniers formeront le comité des référents (voir ci-dessous au paragraphe sur le comité des référents).</p>		
Chef de projet : Valérie CHARLES		
Participant	DGA/direction, mission ou service	Fonction
Valérie CHARLES	Aménagement du territoire / direction du développement économique	Chef de projets éco-activités
Maelle GROUT	Aménagement du territoire / mission transition écologique	Directrice de la mission transition écologique
Hugo VAULET	Aménagement du territoire / mission transition écologique	Chargé de mission coordination engagement écologique
Jonathan CHARBIT	Vie quotidienne / direction maîtrise des déchets	Responsable du service pilotage et coordination des projets
Aurélia ZVER	Vie quotidienne / direction maîtrise des déchets	Chargée de missions réemploi, valorisation et traitement de la direction de la maîtrise des déchets
Véronique AMBLARD	Performance financière / service financements externes des projets	Cheffe du service financements externes des projets

Comité de pilotage

Rôle :

- assurer le portage politique au plus haut niveau de la collectivité
- opérer les choix stratégiques
- préparer les décisions politiques.

Elus et DG

Il fixera l'orientation générale, arbitrera les propositions et validera les étapes de la démarche

Mode de fonctionnement :

- présidé par la présidente de GPS&O
- co-animé par le vice-président délégué au développement durable et le vice-président délégué au développement économique et

Fréquence :

- au minimum 1 fois/an
- et plus en cas de besoin de validation ou prise de décision politique ou stratégique dans l'intervalle

Participant	Structure	Fonction
Copil restreint (GPS&O)		
Cécile ZAMMIT-POPESCU	GPS&O	Présidente
Franck FONTAINE	GPS&O	Vice-président délégué au développement durable
Raphaël COGNET	GPS&O	Vice-président délégué au développement économique
Suzanne JAUNET	GPS&O	1 ^{ère} vice-présidente déléguée aux espaces publics et relations aux communes
Stéphan CHAMPAGNE	GPS&O	Vice-président délégué à la gestion des déchets
Fabienne DEVEZE	GPS&O	Vice-présidente déléguée à l'habitat et aux relations avec le monde agricole
Eddie AÏT	GPS&O	Vice-président délégué aux mobilités
Laure DELTOUR	GPS&O	DGS
Rokiya EL MORDI	GPS&O	DGA aménagement du territoire
Grégory GELINET	GPS&O	Directeur du développement économique
Maelle GROUT	GPS&O	Directrice de la mission transition écologique

Copil élargi (copil restreint et partenaires suivants)

1 représentant à définir	ADEME Ile-de-France	
1 représentant à définir	Conseil Régional d'Ile-de-France	
1 représentant à définir	Etat : sous-préfecture, DDT, DRIEAT	
1 représentant à définir	Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles Yvelines	
1 représentant à définir	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines	
1 représentant à définir	des représentants des entreprises, petites et grandes (Groupe Economique Stratégique GPS&O et/ou clubs ou réseaux d'entreprises et/ou référent Territoire d'Industrie)	
1 représentant à définir	Energies Solidaires	
1 représentant à définir	SeinergyLab	

Comité technique / comité des référents

Rôle :

- fédérer en interne les services et directions autour de la démarche,
- cheville ouvrière, opérationnelle de la démarche.

Référents
opérationnels

Dans chacune des directions concernées, un référent technique sera désigné pour être l'interlocuteur de l'équipe projet et centraliser les éléments de sa direction dans l'objectif d'alimenter la réflexion, le plan d'actions et le suivi (ex : indicateurs).

Les modes d'échanges et de travail privilégiés entre l'équipe projet et les référents seront par courriel, téléphone ou en bilatéral.

Lors du comité des référents (réunion plénière), l'état d'avancement de la démarche et les attendus par services et directions seront partagés. Les méthodes, procédures et outils de travail communs seront discutés.

Fréquence : environ une fois par an en format « comité » (réunion plénière).

Membres	DGA/direction, mission ou service	Fonction
Valérie CHARLES	Aménagement du territoire / direction du développement économique	Chef de projets éco-activités
Maelle GROUT	Aménagement du territoire / mission transition écologique	Directrice de la mission transition écologique
Hugo VAULET	Aménagement du territoire / mission transition écologique	Chargé de mission coordination engagement écologique
Jonathan CHARBIT	Vie quotidienne / direction maîtrise des déchets	Responsable du service pilotage et coordination des projets
Aurélia ZVER	Vie quotidienne / direction maîtrise des déchets	Chargée de missions réemploi, valorisation et traitement de la direction de la maîtrise des déchets
Véronique AMBLARD	Performance financière / service financements externes des projets	Cheffe du service financements externes des projets
1 référent à définir	Aménagement du territoire / direction des mobilités	
Guillaume VERCELLI	Aménagement du territoire / direction de l'aménagement	Chef de projet planification urbaine
1 référent à définir	Aménagement du territoire / direction du renouvellement urbain	Chef de projet renouvellement urbain

Marie THIBAUT	Vie quotidienne / direction des bâtiments	Directrice des bâtiments
Eric GIRAUD	Vie quotidienne / direction cycle de l'eau	Directeur du cycle de l'eau
Yvette GONCALVES	Ressources / direction des affaires juridiques et de la commande publique	Juriste commande publique
Juliette DAVID	Direction de la communication	Chef de projets communication

Groupes de travail

Objectifs :

- mobilisation des services internes et des partenaires externes (institutionnels, associations, entreprises, citoyens,...)
- assurer la permanence opérationnelle de la démarche dans une optique de transversalité et de co-construction des actions.

Rôle :

Afin d’embrasser la diversité des sujets et dans une recherche d’efficacité et d’opérationnalité (travail en petit comité), plusieurs groupes de travail techniques sont nécessaires.

Il leur reviendra notamment d’affiner les fiches actions (objectifs, moyens humains et budgétaires, calendrier de réalisation, indicateurs de suivi et d’évaluation,...), d’identifier les freins et les leviers, de suivre l’avancement des actions et d’en référer au comité technique.

Il a été proposé par le comité des référents et validé par le comité de pilotage que les groupes de travail soient calés sur les axes stratégiques.

La composition des groupes de travail est en cours de constitution.

Les membres sont des personnes de différents services de GPS&O ainsi que les parties prenantes du territoire, qui sont pilotes d’actions.

Les groupes pourront faire appel ponctuellement à des experts ou spécialistes (ex : porteurs de démarches inspirantes) qui pourront faire monter les membres des groupes de travail en compétence ou partager des bonnes pratiques.

Fréquence : une fois par trimestre environ, à adapter en fonction des besoins (a minima une fois avant chaque comité technique)

